

**220C0813** FR0000075392-FS0222

2 mars 2020

## Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

## ORAPI (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2020, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion<sup>1</sup> (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 février 2020, le seuil de 5% du capital de la société ORAPI et détenir, pour le compte desdits fonds, 214 748 actions ORAPI représentant autant de droits de vote, soit 4,65% du capital et 2,86% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ORAPI sur le marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Société contrôlée par la Compagnie Financière Lazard Frères. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 618 753 actions représentant 7 498 808 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.